

2021/0079

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

Envoyé en préfecture le 05/07/2021

Reçu en préfecture le 05/07/2021

Affiché le

05 JUL. 2021

ID : 059-215900358-20210705-20210705_A00083-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. JOSSET. ASCONE.

Mmes MERCIER. WAUCHER. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents ayant donné procuration : M. WERY à M. BADIDI.

M. RAVIDAT à M. ASCONE.

Absents excusés : Mme BLANDO. M. CHRETIEN.

Absents : Mmes DELPLANQUE-GABET. MALINGRE et M. CHALDAUREILLE

Secrétaire de séance : M. PETIT.

Objet : CREATION DE POSTE D'ADJOINT.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Dans le cadre de l'aménagement futur de la RN2 et des travaux qui seront prévus à compter de l'année 2020, Monsieur le Maire propose au membre la création d'un poste d'adjoint.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 voix contre,

Décide la création d'un poste d'adjoint.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
AVESNELLES, le 01 JUL. 2021
Le Maire,

